

**Séance ordinaire du Conseil municipal
du 21/04/2026**

**Date de la convocation :
16/04/2026**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de suffrages exprimés	22
Vote : POUR	22
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 22 conseillers municipaux

M. Lionel MONTILLAUD , Mme Sylvie JALARIN, M. Mathieu DESCLAUX, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. David URBAN, Mme Mélanie ROULLAND, M. Gérard HURTEAU, Mme Martine FUCHS, M. Geoffrey LEMBEYE, Mme Chrystel DANOY, M. André JANNOT, Mme Domina DELHOMMEAU, M. Guillaume BASQUE, Mme Liliane GALLEGO, M. Joackim ROUX, Mme Christelle PREVOT, Mme Myriam LANOËLLE, M. Jean-Christian CLOUET, Mme Marie-Christine PALLARES, M. Stéphane DUGUY, Mme Juline LEFEBVRE, M. Franck SOULAN.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : 01 conseiller municipal

M. Christophe DUMERGUE.

Mme Mélanie ROULLAND a été désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-21-19 – INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION DU MÉDOC (SIEM)

Rapporteur : M. le Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux à l'issue des élections de mars 2026, les instances des établissements publics de coopération et des syndicats intercommunaux doivent être reconstituées.

Le Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc (SIEM), auquel la commune de Sainte-Hélène adhère, a pour mission d'assurer, notamment, l'organisation et le suivi des compétences liées à la distribution d'énergie électrique sur le territoire.

Conformément aux statuts du SIEM, entrés en vigueur le du 30 mars 2026, chaque commune membre doit désigner, par délibération de son conseil municipal, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger au sein des instances du syndicat.

Ces représentants participent aux travaux du SIEM et contribuent à la mise en œuvre des politiques énergétiques et d'aménagement portées à l'échelle intercommunale.

Il convient dès lors de procéder à la désignation des représentants de la commune de Sainte-Hélène au sein du SIEM.

Le Conseil municipal,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-33 ;
- les statuts du Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc entrés en vigueur le 30 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT :

- l'adhésion de la commune de Sainte-Hélène au Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc ;
- la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des instances du syndicat ;

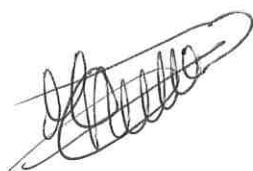
Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER M. Lionel MONTILLAUD et M. Gérard HURTEAU** en qualité de délégués titulaires de la commune de Sainte-Hélène au Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc ;

- **DE DÉSIGNER M. Stéphane DUGUY et M. Christophe DUMERGUE** en qualité de délégués suppléants, appelés à siéger en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires ;
- **DE PRÉCISER** que la présente délibération sera transmise au SIEM.

Le 21/04/2026,

La secrétaire de séance,
Mélanie ROULLAND



Le Maire,
Lionel MONTILLAUD



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.